



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Cayenne, le 04 octobre 2016

L'inspecteur d'académie,  
Inspecteur pédagogique régional  
Établissements et vie scolaire

à

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement

Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Principaux d'éducation

Mesdames et Messieurs les Professeurs  
documentalistes

s/c de Mesdames et Messieurs les  
Chefs des établissements publics et privés  
de l'académie de Guyane

Rectorat

**Objet : Lettre de rentrée du groupe établissements et vie scolaire  
Année scolaire 2016-2017**

Dossier suivi par :

IA-IPR EVS

Jean-Roger RIBAUD  
[Jean-roger.ribaud@ac-guyane.fr](mailto:Jean-roger.ribaud@ac-guyane.fr)

Depuis sa création, l'École est un espace de transmission et de maîtrise du savoir et un lieu profondément républicain. Elle doit cependant devenir plus juste, véritablement démocratique, et incarner pleinement les valeurs d'égalité et de solidarité. Ici réside l'ambition de cette refondation : former chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la République (Circulaire de rentrée, BO n° 15 du 14 avril 2016). Voilà, le chemin que nous devons parcourir ici, dans chaque classe, dans chaque école, dans chaque établissement du littoral ou de l'intérieur.

### 1. Organisation du groupe EVS2016-2017 :

M. Jean-Roger RIBAUD est l'inspecteur d'académie régional établissements et vie scolaire. Il assure le pilotage du nouveau pôle académique qualité de vie « élèves et établissement », les missions de pilote de l'Equipe mobile de sécurité, de référent pour la prévention de la radicalisation en milieu scolaire et co-référent sécurité.

M. Jean-Marie Guquet, conseiller principal d'éducation au lycée Elfort de Mana est le délégué académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC), il assure par ailleurs le suivi du pôle qualité de vie « élèves et établissements » et la mission de IAN (Interlocuteur Académique au Numérique) pour le site EVS.

Mme Marie-Pierre Abdou-El-Aniou, conseillère principale d'éducation au lycée Melkior-Garré de Cayenne est chargée de mission pour les CPE et formatrice à l'ESPÉ.

Mme Perrine Chambaud, professeur documentaliste au lycée Damas de Rémire, est chargée de mission auprès des professeurs-documentalistes, formatrice académique REP+ et assure la mission de IAN pour le site EVS.

M. Karl Voisin est secrétaire à mi-temps du pôle qualité de vie « élèves et établissements ».

### 2. Priorités pour les personnels de l'académie dans le champ de l'EVS :

Après une année de préparation, au moment où la réforme du collège se déploie dans les établissements, il nous faut progressivement trouver notre place au cœur des nouveaux parcours éducatifs (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours de santé) et des parcours d'excellence. Construire avec les équipes, dans le cadre des nouveaux cycles et des nouveaux programmes, notre

Secrétariat

Monique BOSTON  
[monique.boston@ac-guyane.fr](mailto:monique.boston@ac-guyane.fr)

Tél. : 05 94 27 22 31  
Fax : 05 94 27 21 52

BP 6011  
97306 CAYENNE Cedex

contribution à l'évaluation des acquis des élèves via le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Au regard des enjeux de notre académie deux champs doivent être privilégiés : les langages pour penser et communiquer et la formation de la personne et du citoyen.

Cette rentrée est le point de départ pour revisiter nos pratiques éducatives et pédagogiques et engager un travail en collaboration ou en coopération avec les autres personnels de l'école, les familles et les acteurs du territoire.

Au collège, les projets de réseaux, le conseil école-collège, les enseignements pratiques interdisciplinaires, le déploiement des CVC, un accueil différent et plus hospitalier des parents sont quelques entrées possibles.

Au lycée, l'accueil des élèves et des parents de seconde pendant cette année charnière, la redynamisation des enseignements d'exploration et des travaux personnels encadrés, l'articulation bac-3/bac+3, l'acte II de la vie lycéenne sont aussi des pistes possibles. En effet la nouvelle circulaire n°2016-132 du 09 Septembre 2016 "Pour un Acte 2 de la vie lycéenne" vise à renforcer les mesures prises dans les établissements afin de valoriser l'engagement des lycéens. Une charte des droits lycéens, un questionnaire visant à apprécier la réalité de la vie lycéenne, des attestations de compétences...sont autant d'éléments nouveaux qui permettront à l'ensemble de la communauté éducative d'agir pour la vie lycéenne.

Les chefs d'établissement des lycées devront prendre en compte le nouveau Décret n°2016-1228 du 19 Septembre 2016 relatif aux nouvelles modalités d'élection des représentants des lycéens au sein du Conseil d'Administration et des commissions qui lui sont liés. Cette nouvelle représentativité renforce le rôle central des Conseils des Délégués pour la Vie Lycéenne dans les établissements.

Par ailleurs, à tous les niveaux, la lutte contre l'absentéisme, la limitation des incivilités, la prévention contre le harcèlement et les dérives sectaires, la réduction du décrochage scolaire, l'autocensure dans le domaine de l'orientation et la formation des élèves à une éducation aux médias et à l'information restent les principaux chantiers qui doivent tous nous mobiliser.

Enfin dans le contexte particulier de notre académie je vous demande d'apporter une attention toute particulière aux élèves nouvellement arrivés sur notre territoire et aux élèves provenant des communes de l'intérieur.

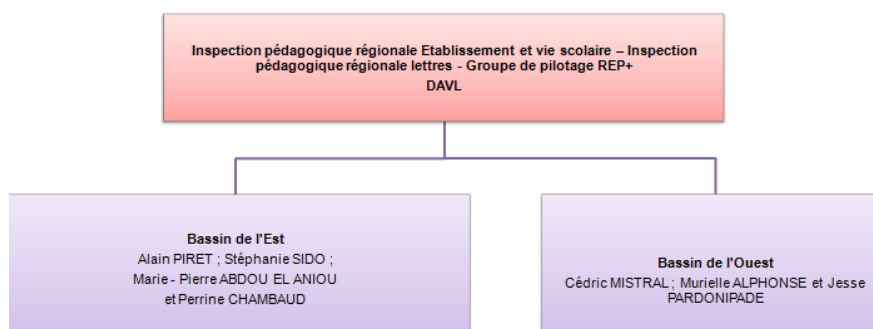
### **3. Déploiement du pôle qualité de vie « élèves et établissements » :**

Le pôle académique n°3 : qualité de vie « élèves et établissements » dans le cadre de la conjugaison pour la multiplication des réussites a pour mission de répondre plus spécifiquement à l'un des trois cœurs de cible du futur projet académique : les élèves et les parents. Ce pôle a pour mission prioritaire d'améliorer la qualité de vie des usagers, des acteurs et des établissements publics, privés et sous-contrats. Pour ce faire les actions mises en œuvre dans ce pôle seront déployées de manière coordonnée et partenariale selon trois temporalités distinctes et sur les différents moments de la journée d'un élève. Il s'agira, en effet, d'intervenir à l'échelle des écoles et des établissements scolaires, mais également à l'échelle de la classe en s'appuyant sur un cadre avec des règles explicites et explicitées. Ces démarches nous conduiront à rechercher systématiquement le croisement des actions mises en œuvre dans et hors de l'Ecole, la conjugaison des ambitions et enfin la synchronisation de leurs différentes temporalités.

### **4. Groupes académiques climat scolaire :**

La généralisation et la structuration des groupes académiques climat scolaire (GACS) nous ont amené à créer un groupe inter-catégoriel qui nous permettra de mettre en œuvre des ambitions pédagogiques et républicaines et un accompagnement des équipes. A ce titre, cette année voit le déploiement d'enquêtes via deux applications nationales : les remontées de faits graves et l'enquête locale climat scolaire.

#### Composition de groupe mixte Etablissement et vie scolaire – lettres – formateurs REP + :



### 5. Pistes de travail pour les conseillers principaux d'éducation :

Parallèlement aux nouvelles réformes concernant la vie lycéen (cf partie 2), et dans la continuité de la réforme du collège, nous souhaitons développer les Conseils des délégués pour la Vie Collégienne afin d'atteindre 100 % des établissements à l'horizon 2018 et de construire un Conseil académique de la vie collégienne. Avec l'aide de tous les personnels autour des Conseillers Principaux d'Education, nous développerons d'une part ces instances et d'autre part les parcours citoyens et de citoyenneté, enjeux prioritaires pour notre nation favorisant l'instauration d'un climat scolaire serein et la construction d'un « faire » ensemble dynamique et porteur d'espoir.

La multiplication des expérimentations de médiation par les élèves pairs et la formation de nouveaux élèves médiateurs au sein des groupes déjà constitués participent également aux conditions d'amélioration de la qualité de vie des élèves et des établissements scolaires. Les résultats montrent une baisse significative des incidents mineurs et du recours systématique aux punitions et sanctions. J'invite les Conseillers principaux d'éducation des lycées à développer cette opération en se basant d'une part sur les compétences de l'EMS et d'autre part sur les élèves médiateurs qui « arrivent » cette rentrée en seconde. Ils sont 259 médiateurs, formés et ayant pratiqués dans leurs collèges entre trois ans et quelques mois de médiation. A titre d'exemple le « roman-photo » conçu par le collègue P. Kapel et ses médiateurs historiques est un bel exemple.

Pour valoriser et sécuriser les actions des équipes, la communauté scolaire dans son ensemble doit pouvoir être associée à la compréhension du dispositif, à commencer par nos premiers partenaires que sont les parents. Ainsi, une actualisation du règlement intérieur dans les collèges et les lycées devrait permettre d'améliorer la lisibilité et le cadrage juridique des activités mises en place. Sous l'autorité des chefs d'établissement, le texte suivant pourrait par exemple être prochainement soumis à l'adoption du conseil d'administration :

« L'établissement participe à la mise en œuvre d'un dispositif expérimental de médiation par les élèves pairs pour une période de trois ans. Il a pour objectif d'améliorer la qualité de vie dans l'établissement, de limiter les incivilités et d'encourager la responsabilisation des élèves (circulaire n° 2013-100 du 13-8-2013). Il propose à des élèves volontaires formés aux pratiques de médiation et identifiés comme tels par leurs camarades de pouvoir intervenir dans la reconnaissance des situations litigieuses, la prévention et la résolution des conflits mineurs entre élèves. Les médiateurs et les médiations restent sous la responsabilité des adultes référents et notamment du CPE sous-couvert du chef d'établissement. ».

Enfin, je rappelle aux chefs d'établissements et aux équipes des services de la vie scolaire qu'il est nécessaire au regard des indicateurs de « vie scolaire » de notre académie<sup>1</sup> de proposer des mesures alternatives telles que les mesures de responsabilisation. Les mesures de responsabilisation ont a pour objectif de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins

<sup>1</sup> Le nombre de conseils de discipline reste important mais en diminution (149 en 2015 /170 en 2011). Les sanctions montrent une tendance significative aux exclusions définitives (107).

éducatives. Elle peut consister en l'exécution d'une tâche et être exécutée à l'extérieur de l'établissement. L'externalisation de la mesure de responsabilisation nécessite la signature préalable de conventions avec les partenaires susceptibles d'accueillir des élèves. Un arrêté précise les clauses types de ces conventions. Nous travaillons actuellement au niveau académique afin de vous faciliter la recherche et la signature des conventions.

## **6. Pistes de travail pour les professeurs-documentalistes :**

Les centres de documentation et d'information sont plus que jamais au cœur des apprentissages et de la vie des établissements, le CDI doit être un refuge et lieu d'accueil pour tous les élèves, le choix d'élèves (en salle de permanence par exemple) autorisés à se rendre au CDI est à proscrire. Je souhaite voir se déployer dans chaque CDI de l'académie des espaces permettant d'accueillir les élèves non lecteurs, en décrochage, absentéistes... qui n'osent pas franchir le pas ou qui ne se sentent pas à leurs places. Des outils pédagogiques adaptés pour générer une appétence au lire ou à l'écrire seront favorisés.

Cette année verra un accompagnement sur la formalisation des politiques documentaires en parallèle de l'écriture d'une politique documentaire académique, qui prendra notamment en compte tous les tenants et aboutissants de l'éducation aux médias et à l'information.

A ce titre, et à travers le parcours citoyen, les établissements veilleront à ce qu'un média – radio, journal, blog ou plateforme collaborative en ligne – soit développé dans chaque collège et dans chaque lycée. Les professeurs documentalistes seront tout particulièrement mobilisés à cette fin, accompagnés par le réseau Canopé et le Clemi.

Concernant l'application du décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service, dans l'attente d'un cadrage national, nous vous proposons de reconduire le fruit de notre concertation avec les chefs d'établissements, afin de répondre au mieux au texte à l'exercice de votre métier. Dans tous les cas de figure, les heures décomptées sont celles dans le cadre des TPE et AP (prise en charge de sa préparation à son évaluation, en classe entière et en responsabilité), le professeur-documentaliste peut avant ou après la séance décompter une heure de son emploi du temps. Une limite de 4H hebdomadaire de manière ponctuelle paraît raisonnable.

Un des grands enjeux de notre profession et de notre académie est la professionnalisation de tous les acteurs, à ce titre, nous ne pouvons que vous inciter à multiplier le travail collaboratif et la mutualisation, notamment par la participation aux scénarii edubases.

Enfin, au cœur du pôle qualité de vie « élèves et établissements » et des parcours, il est nécessaire de pouvoir utiliser le temps de travail extérieur pour les relations partenariales.

## **7. EMS :**

Avec la création d'une antenne de l'EMS à Saint Laurent du Maroni, une formation lourde des agents aux grands enjeux de l'école d'aujourd'hui et aux techniques d'animations pédagogiques ainsi que la réécriture de l'ensemble des modules, l'EMS se professionnalise et s'étoffe pour mieux vous venir en aide dans les différents moments d'une année scolaire. Je vous invite à consulter les nouveaux portefeuilles de modules et faire appel à cette équipe volontaire.

## **8. Bulletin qualité de vie « élèves et établissements » :**

Nous poursuivons la diffusion des bulletins académiques. Nous vous invitons à envoyer vos premières actions à notre DAVLC qui assure la rédaction et la conception de cet outil de mutualisation et de valorisation des actions construites dans les établissements.

Comptant sur l'implication de tous pour la construction d'une Ecole plus juste au bénéfice des élèves qui nous sont confiés, nous serons à vos côtés pour vous accompagner dans vos différents projets et nous vous souhaitons encore une très bonne année scolaire.

**9. Contacts :**

<b>Groupe EVS</b>			
JR Ribaud	Jean-roger.ribaud@ac-guyane.fr 0694 441317 Bureau 216	JM Guquet	Jean-marie.guquet@ac-guyane.fr 0594 272088 0694 263442 Bureau 216
MP Abdou	Mabdou-el-aniou@ac-guyane.fr 06 94 435424 Bureau 216	P Chambaud	Perrine.chambaud@ac-guyane.fr 0694 006846 Bureau 216
K Voisin	Karl.voisin@ac-guyane.fr 0594 272087 Bureau 216	EMS M Deldy	ems@ac-guyane.fr 0694 265484
Site EVS	<a href="http://evs.dis.ac-guyane.fr/">http://evs.dis.ac-guyane.fr/</a>		
<b>Personnels EVS FREP+ « climat scolaire » dans le GACS</b>			
M Alphonse (Ouest)	murielle.alphonse@ac-guyane.fr	J Pardonipade, CPE (Ouest)	Jesse.Pardonipade@ac-guyane.fr
P Chambaud (Cayenne)	Perrine.chambaud@ac-guyane.fr 0694 006846 Bureau 216	S Sido, CPE (Cayenne)	Stephanie.Boulaire@ac-guyane.fr

Jean-Roger RIBAUD